



**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
CANTON DE BRIEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
BRIEY**

Compte rendu du conseil de communauté

Titulaires : 34
Présents : 20 Excusé : 3
Absents : 6 Pouvoirs : 3
Suppléants : 2

Convoqués le 15 septembre 2010
Affiché le 17 septembre 2010

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le vingt trois septembre à dix neuf heures, la communauté de communes du Pays de Briey s'est réunie à l'Espace Culturel Saint Pierremont sous la Présidence de Monsieur Guy VATTIER.

Membres titulaires présents : Mesdames AUDDINO – WOZNIAK – MOURTON – BLASINSKI – MUSATO – THOUVENIN - Messieurs DANTE – PERTUY – VATTIER – WOJDACKI – MIANO – ROTT – HYPOLITE – JODEL – JACOB - BENAUD – HENRY – FORTUNAT – HIRSCH – SANTORO – DIETSCH (*à partir du point n°10*).

Membres suppléants présents : Madame MADINI supplée Madame BRAUN – Mademoiselle BARTH supplée Madame LEONARD.

Membres titulaires excusés : Madame BELLARIA - Messieurs BERG – DECLERCK.

Membre titulaires absents : Madame AGOGUE – Messieurs DI BENEDETTO – BELISSONT – COLLINET – VICARI – JEAN PHILIPPE.

Pouvoirs : Monsieur DUPONT donne pouvoir à Monsieur WOJDACKI – Monsieur JANEZIC donne pouvoir à Monsieur BENAUD. Monsieur DIETSCH donne pouvoir à Monsieur VATTIER (*jusqu'au point n°9*).

Invités présents : Messieurs KUSIOR - SARAZIN.

Secrétaire de séance: Monsieur ROTT.

✓ **ADMINISTRATION GENERALE**

1 – CCPB – Rapport d'activité 2009

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, valide le rapport d'activité 2009.

2 – SIRTOM - Rapport d'activité 2009

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, valide le rapport d'activité 2009.

3 – Ouvertures et virements de crédits

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise les ouvertures et virements de crédits.

4 – Admission en non valeur

Suite à la transmission par la Trésorerie de Briey, comptable de la Communauté de Communes du Pays de Briey :

- de l'état des taxes et produits irrécouvrables en date 01 juin 2010 concernant le titre 86 de l'année 2006 pour un montant de 1 000,20 € (occupation du camping intercommunal du 07/08/2006 au 25 octobre 2006)

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, accepte l'admission en non valeur du titre 86 de l'année 2006.

5 – Modifications du tableau des emplois

VU les avis du comité technique paritaire du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle en date du 21 juillet et du 23 juillet 2010

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, approuve les modifications suivantes :

- Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (départ en retraite d'Henri RUSZALA)
- Fermeture de deux postes d'adjoint technique de 2^e classe
- Ouverture de deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe (réussite de l'examen professionnel par Evelyne GASPARINI et Jean GUZZO)
- Fermeture de deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- Ouverture de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (avancement de grade pour Yvelyse PRYBYLA et Virginie ALAGUERO)
- Fermeture du poste de rédacteur principal
- Ouverture d'un poste de rédacteur chef (avancement de grade pour Liliane BOUILLER)

6 – Nomination d'un ACMO (Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité)

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, accepte la nomination de Denis Minella (Adjoint Technique Principal de deuxième classe) comme agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

7 – Désignation d'un suppléant au conseil de communauté pour la commune de Les Baroches et de délégués pour les différentes commissions

Suite à la démission de Monsieur Jean Claude BOUCHER et après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, accepte la désignation de :

- Monsieur Laurent PANOT comme délégué suppléant chargé de siéger au conseil de communauté,
- Monsieur Abdénor TECHTACHE à la commission chargée de l'entretien et du fonctionnement des équipements intercommunaux,
- Monsieur Jean HYPOLITE à la commission chargée des affaires culturelles et de la communication.

✓ COMMISSION SERVICES A LA POPULATION

8 – Validation du choix du ou des prestataire(s) pour la gestion des périscolaires intercommunaux

Ce point est annulé de l'ordre du jour et reporté à un prochain conseil.

Les membres de la CAO n'ont pas pu départager les gestionnaires. Une nouvelle réunion de la CAO est programmée pour le 1^{er} octobre à 9h30.

✓ COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE

9 – Dossier eau : modification de la délibération du 11 mai 2010 : actualisation du plan de financement prévisionnel : document en annexe

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- accepte la modification de la délibération du 11 mai 2010
- valide l'actualisation du plan de financement prévisionnel.

10 - Association du Pays du bassin de Briey : participation au bilan carbone « patrimoine et services » dans le cadre de la mise en place d'un Plan climat Energie Territorial

Le PCET (Plan Climat Energie Territorial) est un programme d'actions visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Pays. Pour le mettre en place, il est nécessaire au préalable que l'ensemble des acteurs du Pays ait une connaissance approfondie de la production d'énergie, des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de leur territoire.

Pour obtenir ces données, le Pays réalisera un bilan carbone module « territoire » et propose également que les communautés de communes ainsi que les communes de plus de 2 000 habitants s'associent à la démarche de concertation auprès de l'ensemble des acteurs de son territoire afin de faire émerger une vision partagée de la problématique du changement climatique,

dégager des pistes d'actions et construire un plan d'actions sur la base des objectifs chiffrés et opérationnels.

Les avantages pour notre collectivité de s'engager dans un bilan carbone « module patrimoine et services » sont multiples :

- opportunité de bénéficier via le Pays de subventions des partenaires financiers ADEME – Conseil Régional – Europe à hauteur de 80%,
- possibilité d'appréhender la vulnérabilité de la collectivité face à la raréfaction et à l'augmentation du coût des énergies fossiles,
- réponse adaptée aux attentes de la population,
- image positive pour la collectivité,
- possibilité de mettre en place des actions partagées pour réaliser à long terme des économies de fonctionnement,
- occasion de participer à la mise en place d'un outil adapté à la lutte contre le changement climatique à une échelle pertinente, celle du Pays. Le PCET disposerait en effet d'un volet spécifique à destination des collectivités, en s'appuyant notamment sur les données issues des bilans carbone « Patrimoine et Services ».

Le coût de la prestation pour la CCPB s'élève à 730 € TTC, subventions déduites.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- donne son accord pour participer à l'élaboration du PCET du Pays du bassin de Briey en réalisant un bilan carbone « Patrimoine et Services » en partenariat avec le Pays pour un coût de 730 € TTC,
- autorise le Président à signer avec le Pays du bassin de Briey la convention annexée détaillant les modalités de mise en œuvre de cette opération,
- désigne Jean François BENAUD comme élu référent sur cette opération auprès du Pays du bassin de Briey.

11 - Projet de parc photovoltaïque sur le CEERSI à Mancieulles et projet de délibération.

La Société DELTA SOLAR a présenté au bureau communautaire en date du 15 septembre dernier un avant-projet de parc photovoltaïque sur une partie des terres du CEERSI dont la CCPB est propriétaire et gestionnaire.

Ce projet consisterait à installer une centrale de production d'électricité en deux unités, totalisant une puissance moyenne de 1,7 MW. Ce parc viendrait s'inscrire dans la redynamisation et la valorisation environnementale et pédagogique du CEERSI et du patrimoine communautaire.

Avant de lancer les diverses études nécessaires à l'avancement du projet et d'étudier plus avant sa faisabilité, la société DELTA SOLAR souhaiterait connaître la position du Conseil Communautaire sur ce projet.

Il est précisé par la société DELTA SOLAR :

- Que ce projet ne comporte aucune implication financière de la Communauté de Communes en vue de sa réalisation,

- Que ce projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement qui veillera à préserver les richesses écologiques, patrimoniales ainsi que la qualité de vie des riverains,
- Que les installations seront intégralement démontées en fin d'exploitation et le site remis en état selon la volonté de la Communauté de Communes du pays de Briey et aux frais exclusifs du développeur.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- émet un avis favorable de principe à l'implantation d'un parc photovoltaïque par la société DELTA SOLAR sur le CEERSI
- donne pouvoir au Président pour engager directement ou autoriser l'engagement par DELTA SOLAR des études et démarches administratives liées au projet (Etudes environnementales, relevés de terrains, autorisations d'urbanisme, ...)
- autorise le Président à signer avec la société DELTA SOLAR une promesse de bail emphytéotique sur les terrains envisagés (plan joint) afin d'y permettre une telle installation.

12 - Demande de subventions auprès de la Région Lorraine et du Conseil Général de Meurthe et Moselle, dans le cadre de l'OPAH 2010 -2013, pour les actions spécifiques de la CCPB

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président à solliciter la Région Lorraine et le Conseil Général de Meurthe et Moselle, dans le cadre de l'OPAH 2010 – 2013, afin d'obtenir des subventions pour les actions spécifiques de la CCPB et selon le plan de financement prévisionnel.

13 – Dossiers de demandes de subvention pour des ravalements de façades

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, valide la liste des demandes de subventions pour des ravalements de façades.

✓ COMMISSION EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

14 – Eclairage public : validation de la pré-liste des investissements 2011 et demande de subvention au Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- valide la pré-liste des investissements 2011 ci-après,

- autorise le Président à solliciter le Conseil Général de Meurthe et Moselle pour une subvention au titre de la dotation intercommunale d'investissements 2011.

Commune	Lieu	Désignation	Estimation € HT
Anoux	Rue Henri Sourin et Rue Pasteur	Remplacement de 7 candélabres (style et hauteur à définir)	15 000
Avril	Angle des rues Pasteur et de l'église	Suppression d'un poteau béton + enfouissement réseaux	18 000
	Rue Jules Ferry	Pose d'une lanterne	400
<i>Sous total Avril</i>			<i>18 400</i>
Mance	Secteur Périscolaire	Amélioration de l'éclairage public	6 000
	Les Hameaux de la Mance / carrefour D146	Remplacement d'une lanterne vétuste	1 600
<i>Sous total Mance</i>			<i>7 600</i>
Briey	Rue Claude Erignac	Amélioration de l'éclairage	8 000
Lubey	Rue d'Imonville	Enfouissement des réseaux secs	28 915

Total € HT	77 915
Total € TTC	93 186.34

15 – Eclairage public : avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la ville de Briey

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la ville de Briey.

✓ COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

16 – Plateforme France Initiative des Bassins de Briey – Orne – Moselle : cotisation 2010

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le versement d'une cotisation de 80 € pour l'année 2010.

17- Participation de la CCPB au rachat d'une collection de lampes de mineurs :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- décide de rapporter la délibération du 24 juin 2010
- autorise le Président à signer une convention financière.
- confirme la participation de la CCPB à hauteur de 5 687.50 € au maximum.

Le Président,

Guy VATTIER,
Maire de Briey.